

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT VINGT-QUATRIÈME
SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 20 mars 2003, à 10 h 15

Présidente: M^{me} Mary WHELAN (Irlande)

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 924^{ème} séance plénière de la Conférence du désarmement.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants de la Turquie, de la Belgique, du Japon et de la Bulgarie. Avant de donner la parole au premier orateur, j'aimerais faire quelques observations liminaires, au moment où l'Irlande accède à la présidence de la Conférence du désarmement.

C'est réellement à la fois un privilège et une responsabilité que d'être à la tête de la première présidence irlandaise de la Conférence du désarmement. Je me réjouis à la perspective de travailler avec toutes les délégations pendant les quatre semaines que durera notre mandat. Je compte sur le soutien du secrétariat de la Conférence et l'en remercie d'avance.

Comme cela aurait été le cas de tous les présidents qui m'ont précédée, j'éprouverais une vive satisfaction si je parvenais à aider cette instance à résoudre le problème épineux qui la bloque depuis maintenant près de six ans, à savoir notre incapacité de nous entendre sur un programme de travail.

À présent, tout particulièrement, la pertinence de cette instance sera sérieusement remise en question si nous continuons, par notre inaction, à faire comme si nous n'avions aucun rôle à jouer dans la promotion du multilatéralisme comme instrument de règlement des questions touchant au désarmement. Le multilatéralisme exige non seulement une unité dans la détermination, mais aussi un attachement commun à la recherche de solutions à des difficultés et à des problèmes spécifiques.

Je ne reviendrai pas sur les efforts multiples et résolus qu'ont faits les membres de la Conférence dans l'espoir de régler les difficultés et problèmes spécifiques avec lesquels nous sommes aux prises. En 2001, il a semblé que la proposition Amorim pouvait être acceptée par l'ensemble des membres de la Conférence du désarmement. Plus récemment, après des consultations et des discussions intenses, un groupe de cinq Ambassadeurs – je veux parler des Ambassadeurs d'Algérie, de Belgique, de Colombie, de Suède et du Chili – a présenté le document CD/1693, dans lequel il propose d'élaborer, suivant une approche globale, un programme de travail correspondant aux différents points de l'ordre du jour que nous avons adopté. À ce jour, plus de 40 délégations ont fait savoir qu'elles étaient favorablement disposées à l'égard de cette proposition. À ma connaissance, aucune délégation ne l'a rejetée. Je sais que les cinq Ambassadeurs poursuivent leurs consultations. J'invite les délégations qui ne l'ont pas encore fait à énoncer leur position concernant le document CD/1693. Il me semble que nos travaux seraient facilités si les points de vue étaient exprimés avec plus de transparence. Il serait utile, je crois, que les cinq Ambassadeurs rendent compte de leurs consultations à la Conférence, peut-être après l'intersession, en mai, et fournissent une évaluation des perspectives concernant leurs propositions.

Si certaines délégations éprouvent des difficultés avec les propositions contenues dans le document CD/1693, je les invite à se demander véritablement quel type de proposition serait susceptible, éventuellement, de recueillir le consensus nécessaire pour permettre à cette instance de commencer des travaux de fond. Nous sommes dans l'obligation de trouver des solutions qui,

(La Présidente)

outre le fait de répondre à nos préoccupations, devront recueillir un consensus au sein de cette instance, compte tenu des préoccupations des autres.

Le premier Président de la session de 2003, l'Ambassadeur d'Inde, nous a demandé instamment d'élargir notre champ de réflexion. Cette demande a semblé trouver un écho auprès d'un certain nombre de délégations. De nouveaux terrains d'action pour la Conférence du désarmement ont été suggérés. Je prie instamment les délégations qui ont appuyé cette démarche de nous faire part de leurs réflexions dans les semaines qui viennent. Ce faisant, elles souhaiteront peut-être se demander si les questions envisagées entrent dans le cadre du mandat spécifique de cette instance, si elles sont compatibles avec l'ordre du jour que nous avons adopté et, enfin, si elles sont susceptibles d'intéresser l'ensemble de la Conférence. Je les invite à mettre, si possible, leurs idées par écrit, de sorte que nous puissions proposer à nos capitales respectives de réfléchir sur une nouvelle approche. En d'autres termes, je souhaite que chacun s'interroge sérieusement sur les solutions qui, dans l'hypothèse d'un rejet des propositions dont nous sommes actuellement saisis, seraient susceptibles de recueillir l'appui unanime des délégations ici présentes.

Une autre question dont je voulais m'entretenir avec vous est celle de la participation de la société civile à nos débats. Les modes de fonctionnement de la Conférence vis-à-vis des organisations non gouvernementales sont obsolètes, contrastant avec le rôle que les représentants de la société civile jouent dans d'autres domaines de l'activité internationale. La Conférence ne tient en outre aucun compte de la contribution éminemment positive que les organisations non gouvernementales apportent à nos travaux à Genève, tout particulièrement par l'organisation de séminaires et d'ateliers.

Nous le savons, cette question n'est pas nouvelle à la Conférence du désarmement. Mais il s'agit peut-être là d'un domaine dans lequel les délégations pourraient faire preuve d'un minimum de souplesse. Je n'ai aucune proposition à vous faire, mais je serais reconnaissante aux coordonnateurs régionaux s'ils pouvaient, dans ce contexte, consulter les membres de leurs groupes respectifs pour déterminer s'il existe une volonté d'agir, fût-ce de la façon la plus modeste, en la matière. Les délégations auront besoin de temps pour réfléchir, et j'ai l'intention de revenir sur cette question au mois de mai, après avoir été informée des points de vue des différents groupes.

Je resterai en permanence à la disposition de toutes les délégations qui souhaiteront faire appel à mes bons offices pour faire avancer nos travaux. J'ai hâte de vous entendre et vous remercie d'avance.

Je donne maintenant la parole au premier orateur inscrit, le représentant de la Turquie, M. Esenli.

M. ESENLI (Turquie) (traduit de l'anglais): Madame la Présidente, puisque c'est la première fois que je prends la parole, permettez-moi de vous féliciter très chaleureusement de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Soyez assurée de l'entière coopération et de l'indéfectible soutien de ma délégation. Ma délégation tient en outre à

(M. Esenli, Turquie)

remercier l'Ambassadeur d'Indonésie, M. Kasri, pour les efforts louables qu'il a déployés dans le but de faire avancer nos travaux.

Témoin des souffrances humaines et du grand nombre de victimes provoqués par les mines antipersonnel, la communauté internationale s'efforce depuis longtemps de prendre des mesures efficaces visant à empêcher l'utilisation de ces armes. Les efforts internationaux faits pour débarrasser le monde de ce fléau ont été accrus par l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa, le 1er mars 1999. Le contexte stratégique qui caractérisait le voisinage de la Turquie a empêché cette dernière de signer la Convention au moment de sa conclusion. Toutefois, pour manifester son attachement aux objectifs humanitaires de la Convention, la Turquie s'est conformée à la plupart des articles de cet instrument. Par exemple, toutes les mines terrestres situées en territoire turc le long de la frontière avec la Bulgarie ont été retirées. Dans le même ordre d'idées, la Turquie a déjà éliminé 10 875 mines le long de ses autres frontières. Elle a également fourni une aide technique et financière dans le cadre des opérations internationales de déminage. Sur le plan national, elle a mené un effort d'éducation de la population et de réadaptation des victimes.

La Turquie, qui a assisté en tant qu'observateur à la première assemblée des États parties à la Convention, tenue à Maputo en mai 1999, a annoncé son intention d'adhérer à cet instrument avant la fin de la première décennie du nouveau millénaire. Certains se souviendront peut-être que le 27 février dernier, j'ai eu l'honneur d'informer la Conférence du désarmement que le nouveau Gouvernement turc avait à nouveau soumis la Convention d'Ottawa à la Grande Assemblée Nationale en vue de l'adhésion de notre pays à cet instrument et que la Commission des affaires étrangères du Parlement turc avait approuvé le texte et l'avait renvoyé à l'Assemblée pour adoption définitive.

J'ai le plaisir de faire savoir à la Conférence que, le 12 mars 2003, le Parlement turc a adopté à l'unanimité la loi n° 4824, qui renferme le texte de la Convention d'Ottawa. À ce stade, permettez-moi, au nom de ma délégation, d'exprimer ma gratitude à l'Ambassadeur de Belgique, M. Lint, pour l'appui inconditionnel qu'il nous a témoigné jusque dans son message de félicitations. Dans ce contexte, je tiens également à remercier les ambassadeurs de Suisse et des Pays-Bas, les délégations autrichienne, argentine et finlandaise, et la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, de nous avoir fait part de leur joie à la suite de cet important événement.

Nous espérons sincèrement qu'avec l'adhésion de la Turquie à la Convention d'Ottawa les efforts faits pour déminer notre région en particulier et le monde entier connaîtront un élan et un dynamisme renouvelés.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Turquie; je donne la parole à l'Ambassadeur de Belgique, M. Lint.

M. LINT (Belgique): Madame la Présidente, je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre accession aux fonctions de Présidente de la Conférence du Désarmement. Sachez que vous pouvez compter sur la totale coopération de la Belgique dans ce que vous entreprendrez pour permettre à la Conférence de trouver prochainement un compromis sur un programme

(M. Lint, Belgique)

de travail qui relancerait nos activités. J'ai aussi pris bonne note de votre souhait de voir les cinq Ambassadeurs soumettre à la Conférence un bilan de leurs consultations au début de la deuxième partie de la session de cette année.

C'est avec joie que j'ai pris note de l'importante déclaration de notre collègue turc. Je tiens tout particulièrement à féliciter les membres du Parlement turc, qui ont adopté à l'unanimité la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. J'encourage les autorités turques à finaliser la procédure d'adhésion pour que la Turquie puisse déposer rapidement son instrument en même temps que la Grèce, selon l'engagement qui avait été annoncé dans cette même enceinte.

Il serait hautement apprécié que le dépôt simultané des instruments auprès du Secrétaire Général de l'ONU ait lieu avant la fin de ce mois. La Grèce et la Turquie pourraient ainsi, lors de l'Assemblée prévue à Bangkok en septembre 2003, rejoindre les nouveaux États parties, à savoir le Suriname, la République Démocratique du Congo, l'Angola, les Comores, l'Afghanistan, la Gambie, le Cameroun, la République centrafricaine et Chypre.

Malgré les temps troublés que nous vivons, je suis confiant que les États parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel respecteront leurs engagements, et principalement ceux contenus dans l'article premier de la Convention.

C'est pourquoi, en tant que Président de la Quatrième Assemblée des États parties, je lance un appel solennel à tous les États qui ne sont pas parties à la Convention de respecter, dans tout conflit dans lesquels ils pourraient être engagés, la norme internationale créée par la Convention et de s'abstenir d'utiliser des mines antipersonnel, compte tenu des effets humanitaires désastreux de ces armes inhumaines sur des populations civiles innocentes longtemps après la fin des hostilités.

Je profite de cette occasion pour encourager tous les États qui ne sont pas encore parties à la Convention à la ratifier ou à y adhérer dans les meilleurs délais.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Belgique; je donne la parole à l'Ambassadrice du Japon, M^{me} Inoguchi.

M^{me} INOBUCHI (Japon) (traduit de l'anglais): Madame la Présidente, j'ai demandé à prendre la parole aujourd'hui pour faire une brève annonce, mais auparavant, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence et de vous assurer de l'appui sans réserve de ma délégation alors que vous dirigerez nos travaux en cette période particulièrement difficile.

J'ai demandé la parole pour informer la Conférence que le Japon, l'Australie et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) s'apprêtent à organiser conjointement un atelier sur la promotion de la vérification dans le cadre des traités multilatéraux de limitation des armements et, plus particulièrement, sur le futur régime de vérification du respect d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. Cette manifestation aura lieu le 28 mars prochain, dans la salle des conseils. Cet atelier sera un moment important de l'effort entrepris par le Japon pour promouvoir un débat de fond

(M^{me} Inoguchi, Japon)

sur les questions prioritaires touchant au désarmement et à la limitation des armements. Ma délégation a déjà remis des invitations à l'ensemble des délégations concernées. Si certaines personnes présentes dans cette salle n'ont pas encore vu l'invitation, je les prie de bien vouloir se mettre en rapport avec ma délégation. Il nous reste aussi quelques exemplaires ici.

L'objectif de l'atelier sera de tirer les enseignements d'ordre général des régimes de vérification établis par d'autres conventions multilatérales et de voir comment tirer le meilleur parti de ces enseignements lors de l'élaboration de nouveaux régimes de vérification, notamment dans le cadre d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles.

La séance de la matinée sera consacrée à l'examen des enseignements d'ordre général qu'il est possible de tirer des régimes de vérification existants; l'animatrice du débat sera M^{me} Patricia Lewis. Des exposés seront faits par des responsables de l'AIEA, de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais, après un aperçu général de M. Trevor Findlay, Directeur exécutif de VERTIC, organisation non gouvernementale bien connue, spécialisée dans les problèmes de vérification.

La séance de l'après-midi sera consacrée à la vérification du traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. Les participants écouteront des exposés des membres de commissions de différents pays, à savoir l'Australie, l'Inde, le Royaume-Uni et la Suède. Un tour d'horizon de la question sera proposé par M. Hiroyoshi Kurihara, Directeur exécutif principal du Centre japonais de contrôle des matières nucléaires, qui animera le débat.

Lorsqu'ils ont préparé le programme de l'atelier, les coorganisateur ont largement tiré parti des débats qui ont eu lieu lors des séances plénières de la Conférence du désarmement, mais aussi des débats informels tenus en diverses occasions, notamment lors de séminaires et d'ateliers. Permettez-moi de saluer les efforts faits jusqu'à présent par tous ceux qui ont contribué aux précédents débats ou organisé divers séminaires. J'espère que toutes les délégations intéressées saisiront cette occasion pour se pencher sur les questions touchant à la vérification et participeront activement à ces débats très informels.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadrice du Japon; je donne la parole à l'Ambassadeur de Bulgarie, M. Tzantchev.

M. TZANTCHEV (Bulgarie) (traduit de l'anglais): Madame la Présidente, tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter très chaleureusement et de vous dire toute ma satisfaction à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Permettez-moi également de rendre hommage à vos prédécesseurs, l'Ambassadeur d'Inde et l'Ambassadeur d'Indonésie, pour les efforts qu'ils ont déployés. Je suis fermement convaincu que, sous votre direction éclairée et grâce à votre détermination, la Conférence du désarmement pourrait fort bien surmonter son blocage actuel et s'acquitter des responsabilités que la communauté internationale lui a confiées en sa qualité d'instance unique pour la négociation de traités internationaux de limitation des armements et de

(M. Tzantchev, Bulgarie)

désarmement. En cette période cruciale, soyez assurée de pouvoir compter, dans l'exercice de vos fonctions, sur l'invariable coopération et l'indéfectible soutien de ma délégation.

Nous disons fréquemment que la Conférence du désarmement a un rôle de premier plan à jouer dans la négociation d'accords multilatéraux dans le domaine du désarmement, de la limitation des armements et de la non-prolifération. Depuis sa création par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, la Conférence du désarmement a prouvé qu'elle était capable de produire des accords importants de limitation des armements et de désarmement, pour autant que ses États membres fassent montre de la volonté politique nécessaire. Or, depuis 1999, la Conférence est incapable de commencer le moindre travail de fond. Ma délégation partage totalement le sentiment de frustration exprimé par bon nombre de délégations devant la persistance de ce blocage. Nous regrettons que les louables efforts entrepris à diverses reprises pour tenter de faire sortir la Conférence de l'impasse n'aient pas été couronnés de succès.

Dans ce contexte, j'aimerais me faire aujourd'hui l'écho des délégations ayant exprimé leur appui résolu à l'initiative, qui transcende les clivages entre groupes, prise par les Ambassadeurs Dembri, Lint, Reyes, Salander et Vega. Sur la base de leur bonne foi, de leur professionnalisme, de leur sagesse collective et de leur immense expérience, les cinq Ambassadeurs ont présenté, au début de l'année, une initiative qui est en fait un instrument clef en main, à condition que la volonté politique soit suffisante pour en faire usage. Nous apprécions cette initiative du fait de sa souplesse et de son caractère évolutif (car elle demeure ouverte aux nouvelles idées), et estimons que sa présentation officielle est intervenue à point nommé. Nous appuyons la proposition des cinq Ambassadeurs et sommes prêts à commencer à l'appliquer sans délai.

La délégation bulgare pense que, si nous sommes vraiment sincères dans notre volonté de redonner à cette instance l'autorité première et le rôle moteur qui lui reviennent dans le domaine du désarmement et d'en faire un mécanisme de négociation efficace, l'initiative des cinq Ambassadeurs nous offre une réelle occasion de mener à bien cet objectif.

Je souhaite également me joindre à l'Ambassadeur de Belgique, M. Lint, pour féliciter la Turquie à l'occasion de l'adoption à l'unanimité, par son Parlement, de la Convention d'Ottawa.

À la Deuxième Conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques, qui s'est tenue en décembre 2001, les États parties ont pris l'importante décision de modifier l'article premier de ladite convention, étendant ainsi son champ d'application aux conflits non internationaux. La Bulgarie se félicite de cette mesure importante, qui répond à un besoin humanitaire essentiel, puisque, aujourd'hui, la majorité des conflits armés dans le monde ne sont pas des conflits internationaux.

Je suis heureux d'annoncer que, le 22 janvier dernier, la Bulgarie a ratifié l'article premier modifié et qu'elle a déposé son instrument de ratification le 28 février à New York. Je saisis cette occasion pour féliciter les États parties à la Convention sur certaines armes classiques qui ont déjà ratifié l'article premier modifié, et je prie instamment

(M. Tzantchev, Bulgarie)

tous les autres États parties de prendre les mesures nécessaires pour en faire de même dès que possible.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de Bulgarie de sa déclaration. Il reste un orateur sur la liste de ce matin. L'Ambassadrice d'Égypte a la parole.

M^{me} GABR (Égypte) (traduit de l'arabe): Madame la Présidente, ma délégation estime comme vous qu'il est important de renforcer les efforts internationaux de désarmement dans le cadre de l'ONU. Je puis vous assurer qu'elle fera le maximum pour appuyer vos efforts dans ce sens. Je partage en outre votre point de vue sur la nécessité de développer la coopération et le dialogue avec les membres de la société civile.

Actuellement, nous traversons des circonstances exceptionnelles qui exigent des membres de la Conférence qu'ils exercent des responsabilités accrues dans le maintien de la sécurité et de la stabilité internationales, notamment pour ce qui est du respect du droit international et des mécanismes de l'ONU, seul à même de traiter les questions touchant aux inspections et au désarmement. Nous devons faire en sorte que le processus de désarmement empêche le recours à la force, car une telle solution nuirait à son autorité et lui ferait perdre toute signification. L'utilisation de la force ne ferait qu'accroître l'instabilité des relations internationales, engendrer de nouvelles victimes innocentes et perpétuer le cycle de la violence. Nous, les membres de cette instance internationale importante, avons par conséquent pour devoir de réaffirmer la nécessité d'opérer le désarmement dans le cadre des institutions, mécanismes et résolutions des Nations Unies.

Je pense que vous avez tous suivi les diverses phases de la prise en charge par la communauté internationale du problème de l'Iraq, un problème que le Gouvernement et le peuple égyptiens souhaitent ardemment voir traité jusqu'à son règlement dans le contexte des Nations Unies. Vous n'ignorez pas non plus les résultats des efforts unilatéraux, régionaux et multilatéraux entrepris pour régler pacifiquement ce problème, notamment dans le cadre des récentes réunions du Mouvement des pays non alignés, du Sommet des pays arabes tenu en Égypte et de l'Organisation de la Conférence islamique. À chaque fois, l'accent a été mis sur la nécessité de faire preuve de solidarité et d'agir conjointement pour résoudre ce problème de façon objective et transparente et dans le respect des règles du droit international inscrites dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Les ressources et le temps nécessaires auraient dû être prévus pour faire en sorte que le processus de vérification puisse être mené à bien suivant les termes des résolutions 1284 (1999) et 1441 (2002) du Conseil de sécurité, dans un climat d'impartialité qui aurait permis à l'ONU de s'acquitter efficacement des tâches qui lui étaient dévolues en vertu de ces mêmes résolutions, et dans le cadre d'efforts internationaux pacifiques et conjugués visant à obtenir de l'Iraq qu'il respecte ses obligations.

Nous pensons, comme le Président de la République arabe d'Égypte l'a déclaré hier dans son message au peuple égyptien, que la vérification des capacités de l'Iraq en matière d'armes de destruction massive s'inscrit pleinement dans les efforts internationaux visant à créer une zone exempte de telles armes au Moyen-Orient, y compris en Israël, en application

(M^{me} Gabr, Égypte)

du paragraphe 14 de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité et des autres résolutions que l'ONU adopte année après année concernant la région. Il est regrettable que le suivi international n'ait pas permis de garantir de façon effective l'application de ces résolutions, sauf en ce qui concerne l'Iraq. Il faut donc se demander si une politique partielle et discriminatoire de «deux poids, deux mesures» n'est pas appliquée aux questions de désarmement.

Nous tenons à réaffirmer que les questions relatives au Moyen-Orient doivent impérativement être traitées dans un cadre global qui, loin de privilégier telle ou telle question au détriment des autres, permettrait à la communauté internationale de faire réellement pression pour que des solutions soient apportées à ces questions et, tout particulièrement, au problème palestinien. Le problème palestinien reste une priorité absolue pour le Moyen-Orient et continue de préoccuper au plus haut point l'opinion des pays arabes et d'ailleurs, compte tenu de l'incapacité de parvenir à un règlement moyennant lequel le sang de victimes innocentes ne sera plus jamais versé.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadrice d'Égypte. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Cela ne semble pas être le cas. Je tiens à remercier tous les orateurs de ce matin des paroles aimables qu'ils m'ont adressées.

Comme vous le savez, en application de la décision contenue dans le document CD/1036, la Conférence tiendra deux séances plénières durant la dernière semaine de la première partie de la session de 2003. Dans ce contexte, le secrétariat m'a fait savoir qu'à ce stade il n'y avait pas d'orateur inscrit pour la semaine prochaine. Je vous propose donc de ne maintenir qu'une séance plénière, celle du jeudi 27 mars 2003. Si personne ne manifeste d'opposition à cette proposition, la prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu jeudi prochain, dans cette salle.

Nos travaux sont terminés pour aujourd'hui.

La séance est levée à 10 h 45.
